

APEÑO

Mairie de SAINT LYE LA FORET 45170

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2013

ABSENTS EXCUSES : MR Jean Pierre SUEUR SENATEUR du LOIRET, Mr C. CHAILLOU CONSEILLER GENERAL et MAIRE de ST JEAN DE LA RUELE, MR J.P LEIZOUR MAIRE DE CHANTEAU, MR FROMENTIN ADJOINT MAIRIE DE SARAN, MR J ARNAULT ADJOINT MAIRIE D'INGRE, Mmes I.DELAIRE, M.B FOUCHER, MRS J. GALERNE, J.L BLANCHARD, P.BROUARD

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 18H30

Il remercie les adhérents de leur présence et donne la parole à Mme BEURIENNE pour la lecture du rapport de l'assemblée générale du 5 octobre 2012.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL PAR LE PRESIDENT

Depuis la dernière assemblée générale nous avons envoyé deux courriers :

- un à la SITA avec copie au PREFET le 20 novembre 2012, concernant l'état des clôtures et l'environnement. La SITA a répondu le 21 décembre.
- Un à Monsieur le Préfet (3ème relance) le 11 janvier 2013 demandant des analyses EAU/AIR du site ainsi que de l'eau du puits des FERMES NEUVES.

Nous avons reçu les réponses les 21 mars et 18 avril 2013. Tous ces courriers ont été lus.

La CLIS (commission locale d'information et de surveillance) s'est tenue le 2 mai 2013 à la mairie de CHEVILLY.

BILAN D'ACTIVITE SITA 2012

En 2012 le tonnage des déchets entrants s'élève à 58257 tonnes (55348 tonnes en 2011) cela est dû à la crise. A noter que l'autorisation d'exploitation porte sur 90 000 tonnes par an.

REPARTITION DU TONNAGE 2012 : 36 827 T proviennent du LOIRET (63,21%) / 21 430 T (36,79%) proviennent d'autres départements. La SITA signale que depuis le 1^{er} janvier 2013 les déchets provenant de la région d' AUXERRE ne sont plus reçus sur le site.

L'exploitant espère recevoir les déchets d'autres départements et particulièrement de la région parisienne, pour se rapprocher de son objectif de traitement soit 90 000 tonnes par an car sinon un site exploité à 60% n'est pas rentable et ne peut donc perdurer.

La SITA a obtenu le maintien de la certification ISO 14001 en novembre 2012.

Tous les déchets sont contrôlés systématiquement à l'entrée du site. Aucun événement majeur n'a été constaté en 2012. Toutefois à noter :

TROIS DECLENCHEMENTS DU PORTIQUE POUR RADIOACTIVITE.

EXPLICATIONS DONNEES : deux chauffeurs avaient passé des examens radiologiques et un composant de châssis de remorque de camion pollué.

Douze camions n'ont pu décharger sur le site, les déchets n'étant pas conformes. Le nombre de camions en surcharge est d'environ 2 pour 1000.

GESTION DES EFFLUENTS LIXIVIATS

Les lixiviats sont évacués vers les STEP de la communauté d'agglomération d'ORLEANS VAL DE LOIRE et n'ont fait l'objet d'aucun refus au cours de l'année.

Des dépassements de seuil ayant été constatés lors d'analyses concernant l'azote global, les métaux totaux, l'AOX et l'arsenic, des contre analyses ont été effectuées donnant cette fois des résultats satisfaisants. Pour l'azote global, bien que certains relevés indiquent des taux supérieurs aux seuils fixés par l'Arrêté Préfectoral, ces taux restent conformes au seuil d'acceptation des STEP. Pour l'AOX (déchets organiques) le dépassement constaté viendrait probablement d'une erreur de mesure. Le laboratoire a été remplacé.

En dehors de ces quelques dépassements, la qualité des lixiviats est satisfaisante au regard des critères de la STEP de l'Agglomération d'ORLEANS.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES et PLUVIALES

Aucun impact sur la qualité des eaux n'a été constaté. La forte pluviométrie du printemps n'a pas augmenté le risque de pollution des eaux. Il pourrait y avoir un peu d'érosion supplémentaire, mais les contrôles ont été augmentés afin de s'assurer qu'il n'y a pas de point de rétention en dehors des bassins prévus à cet effet.

BIOGAZ

Actuellement il est uniquement brûlé en torchère (manque de matière première). Le projet à long terme est d'utiliser le biogaz pour le pré traitement des lixiviats in situ afin de réduire l'évacuation vers les STEP et ce, afin de permettre une diminution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Un Arrêté Préfectoral autorisant ce projet a été soumis à l'avis du CODERET (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) en juin 2013.

ODEURS

Les analyses annuelles de la qualité des rejets atmosphériques ont été réalisées par un laboratoire agréé APAVE PARISIENNE. L'exploitant reconnaît que le site émet certaines odeurs, un suivi en interne est réalisé pour résoudre ce problème. L'objectif est d'analyser les phases de travaux ou d'exploitation générateurs d'odeurs afin de pouvoir anticiper et ainsi réduire au maximum les nuisances olfactives.

Une cartographie des émanations diffuses a été établie permettant l'identification des zones de couverture fragilisées et la mise en place de plans d'action.

COMMENTAIRES DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

La visite d'inspection du 16 janvier 2013 a permis de vérifier la conformité de l'aménagement des alvéoles 1 et 2 du casier n°2 et de constater que la température de la torchère s'élève au-dessus de 90° minimum requis par Arrêté Préfectoral du 07 août 2008.

Cette visite a mis en évidence 2 éléments non-conformes :

- 1 Pneu usagé retrouvé dans les déchets
- 2 containers de produit adblue (anti polluant moteur diesel destiné à réduire les émissions de gaz d'échappement)

L'exploitant a remédié à ces 2 non conformités le 4 mars 2013.

Lors de la précédente réunion de la CLIS un exercice incendie avait été demandé mais non réalisé. La première partie de cet exercice a eu lieu fin 2012 et la seconde la veille de la réunion. Le bilan de cet exercice sera intégré au bilan de l'année 2013.

Le problème du mauvais état des clôtures n'est toujours pas résolu. Le représentant du PREFET redemande à l'exploitant de mettre en place une clôture adaptée au gros gibier et vraiment efficace.

La parole est donnée à Nicole GOMBAULT, trésorière adjointe, qui présente le rapport financier.

COMPTE RENDU FINANCIER 2012 2013

ARRETE AU 30 09 2013

RECETTES		DEPENSES	
SUBVENTIONS COLLECTIVITES 2012	260,3	CB SUPER U AG 2012	23,22
SUBVENTIONS COLLECTIVITES 2013	3 035,50	CB KAP WEB 2011 2012	28,70
ADHESIONS ASSOCIATIONS 2012 2013	70	VIREMENT SUR LIVRET BLEU	8 500
ADHESIONS PARTICULIERS 2012 2013	965		
TOTAL DES RECETTES	4 330,80	TOTAL DES DEPENSES	8 551,92
REPORT SOLDE CM 30 09 2012	8 620,87	SOLDE CM AU 30 09 2013	4 399,75
TOTAUX	12 951,67		12 951,67

SOLDE LIVRET BLEU 8 500

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur ROUET Denis, trésorier, a donné sa démission.

Madame BEURIENNE Chantal et Monsieur CHASLINE Joël proposent le renouvellement de leurs mandats.

Monsieur le Président demande à l'assistance s'il y a des candidats.

Madame BONIN Martine se propose au poste de trésorière.

Monsieur VAN BELLE Jacques comme membre.

Toutes ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Une réunion est prévue le 23 octobre 2013 pour réorganiser le bureau.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BRUANT ZORNETTE propose que l'APENO mandate un huissier pour constater l'état des clôtures.

Plusieurs membres de l'assemblée souhaitent que LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT clarifie sa position par rapport à la SITA suite à la lettre d'information n° 5 de septembre 2013.

Mr JOLY souligne que l'APENO doit mettre en avant la préservation de la nappe de BEAUCE.

MR SAVOURE LEJEUNE et MR LAMOUREUX rappellent que l'objectif prioritaire de l'APENO doit rester la fermeture du site.

La séance est levée à 19h30. Elle est suivie du pot de l'amitié

Le Président

La Secrétaire

La Trésorière adjointe

